



RÈGLEMENT

Le présent Règlement doit être lu attentivement et chacun des articles qu'il contient doit être accepté sans réserves avant le versement de la caution par le client. En effet, le versement de la caution implique et prouve l'acceptation du règlement du camping.

ART. 1 RÉSERVATION

La réservation est personnelle; elle ne peut pas être cédée, et constitue un contrat libre entre les parties. Toutes les communications concernant la réservation d'un séjour doivent être effectuées par écrit (e-mail ou fax) pour pouvoir être acceptées. Les unités d'habitation peuvent être réservées exclusivement du samedi au samedi. Le personnel de la Réception se réserve le droit d'attribuer à sa convenance les unités d'habitation. L'efficacité de la réservation prend effet à partir du moment de la réception du montant dû et c'est-à-dire du virement bancaire ou de la transaction par carte de crédit de l'intéressé. Le montant des arrhes doit être égale à 30% du montant total du séjour et devra obligatoirement être payée dans les 7 jours à partir de la confirmation communiquée par le personnel de la Réception, sous peine de perte du droit de réservation. Après réception de la confirmation de réservation il est fortement recommandé au futur Hôte, de vérifier attentivement les dates d'arrivée et de départ, les informations personnelles et tous les autres détails.

Chaque communication concernant la réservation, sa confirmation et le paiement des arrhes, doit parvenir par écrit (mail, fax).

ART. 2 ORDRE DE PAIEMENT ET UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT

Lorsque le futur Hôte s'engage à payer les arrhes de confirmation de sa réservation, il a la possibilité de choisir son mode de paiement, effectuant le paiement par virement bancaire, à l'adresse du Baia Azzurra, ou en réglant par carte de crédit. En cas de règlement des arrhes par carte de crédit l'Hôte devra obligatoirement transmettre par écrit les informations nécessaires à la transaction, autorisant ainsi le personnel de la Réception à débiter le montant dû.

Le futur Hôte est chargé des commissions éventuelles liées au paiement.

ART. 3 TAXES ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Tous les prix indiqués sur le dépliant et sur le site incluent déjà la TVA, l'animation diurne et du soir (sauf certains spectacles spécifiques), le mini-club, l'utilisation du parc de jeux, la piscine, les parasols et les lits de plage de la piscine, un parking. Les prix des bungalows et des appartements incluent la fourniture d'eau et électricité, la vaisselle, les couverts et les équipements courants de cuisine, la zone extérieure avec table et chaises (lorsque prévue). La taxe de séjour est exclue. Le service de plage est facultatif, en option sur demande de l'Hôte et payant. Le solde est demandé le premier jour d'utilisation du service. Les frais supplémentaires facultatifs seront facturés à l'Hôte uniquement sur communication de sa part.

ART. 4 PAIEMENT

Le personnel de la Réception se chargera d'envoyer au futur Hôte la confirmation de réservation au moment de l'enregistrement du paiement des arrhes. Le solde, les frais supplémentaires obligatoires et ceux facultatifs demandés devront être réglés le jour même de l'arrivée, après les formalités d'acceptation, comptant ou par carte de crédit (Bancomat, Visa, Mastercard, CartaSi, Maestro). Les frais supplémentaires non prévus mais effectués pendant le séjour devront être réglés le jour avant celui du départ comptant ou par carte de crédit. Les chèques ne sont pas acceptés.

ART. 5 ARRIVÉE / DÉPART

Le check-in a lieu entre 08 heures et 20 heures. Location : la clé du logement elle est donnée

à partir de 16 hr .Emplacement Camping : Vous pouvez entrer à partir de 12 heures (exclus 13-16 heures, art. 9). Après les formalités du check-in vous pouvez bénéficier des services du Baia Azzurra . Dès l'arrivée, chaque hôte devra fournir un document d'identité

valable pour chacun des composants de son groupe qui sera hébergé dans la structure. Les clés des unités d'habitation devront être rendues au personnel responsable avant 10 heures le jour du départ; ce personnel fera un contrôle et seulement après, si celui-ci ne relève aucun problème, le personnel de la Réception rendra la caution (voir art. 6). Les emplacements doivent être quittés avant 12 heures le jour du départ; après cette heure, la Direction appliquera le tarif pour une journée, aussi bien pour l'emplacement que pour chacun des occupants. Le départ de nuit ou en dehors de l'horaire du bureau de la Réception doit être préalablement demandé et pourra éventuellement être accordé par le personnel de la Réception.

ART. 6 CAUTION

Chaque unité d'habitation louée donne lieu au versement obligatoire en espèces de 200,00 € à titre de caution. Cette caution servira au dédommagement immédiat des éventuels dégâts, y compris fortuits, occasionnés à l'unité d'habitation louée (dégâts à la structure, aux composants d'origine de la fourniture, à la vaisselle et aux accessoires). La caution susmentionnée comprend également la carte électronique (Chip) d'accès, aussi bien piéton que routier, au camping Baia Azzurra et la clé de la porte d'entrée de l'unité d'habitation; cette caution sera rendue le jour du départ après un contrôle effectué par le personnel autorisé, sur restitution de cette carte d'accès et de la clé. Pour la délivrance de chaque carte « Chip » d'accès et chaque double de clé, il sera demandé le versement en espèces de 20,00 € à titre de caution, cette caution sera rendue le jour du départ par le personnel autorisé, en échange de chacune des cartes d'accès et de clés remises.

L'Hôte autorise expressément la Direction à retenir la susmentionnée caution en cas de relevé, qui aura lieu en contradictoire, de dommages ou perte de chip, clés, perte du chip, vaisselle.

ART. 7 SILENCE

Toutes sortes d'activité qui cause du bruit pendant le silence de l'après-midi (de 14 à 16 heures) et de la nuit (de minuit à 8 heures) sont interdites.

ART. 8 HÔTES POUR UNE JOURNÉE

Notre structure peut accepter gratuitement des hôtes pour une permanence de maximum 2 heures pendant l'horaire d'ouverture du bureau mais il est leur strictement interdit d'accéder aux piscines et d'utiliser les parasols et les lits près de piscines. Notre structure peut accepter les hôtes pour une journée, aussi bien pour une halte diurne (jusqu'à 21.30 heures) moyennant paiement anticipé des tarifs correspondants et dépôt d'un document d'identité valable. Chaque visiteur devra fournir à la Réception ses généralités en donnant la photocopie d'un document d'identité. Aucun visiteur ne pourra être accepté en surnombre par rapport à la capacité de réception de notre structure ou en cas d'avis défavorable, sans appel, de la Direction à cas d'absence des conditions pouvant permettre l'entrée aux requérants. Tout client souhaitant recevoir un ou plusieurs hôtes devra avertir préalablement le personnel de la Réception afin que ce dernier puisse évaluer cette possibilité et programmer l'arrivée de ces hôtes. Les hôtes devront être reçus à l'entrée. En effet, en cas d'arrivée d'hôtes inattendus, le personnel de la Réception, conformément au respect de la loi sur la «Privacy» (vie privée), n'est en aucun cas autorisé à fournir des informations quelles qu'elles soient sur l'éventuelle présence et/ou identités des hôtes du Baia Azzurra. L'Hôte journalier doit strictement observer le présent règlement.

ART. 9 AUTOMOBILES ET MOTOS

Pendant la période de haute saison, la circulation des voitures, motos, véhicules, à l'intérieur du Baia Azzurra est limitée à la seule opération de déchargement à l'arrivée et à celle de chargement avant le départ; dans tous les cas la circulation est strictement interdite pendant les heures du silence de l'après-midi (de 13 heures à 16 heures) et nocturne (de minuit à 8 heures). Pendant le séjour, les autos et les motos doivent être garés sur les emplacements prévus pour cela à l'intérieur du parking privé, à accès contrôlé mais non gardé. Les Hôtes déclarent d'être au courant du fait que le parking n'a aucun moyen de sûreté et de garde et donc ils déclarent qu'ils dispensent la Direction du Baia Azzurra pour vols (du véhicule et de son contenu), actes de dégradation, dégâts environnementaux et calamités naturelles. En cas d'avis favorable de la Direction, les voitures pourraient stationner à l'intérieur de la structure sur les emplacements ou près des bungalows et des appartements, pendant certaines périodes.

ART. 10 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Hébergement poursuit une attente politique de respect et de protection de l'environnement soit de la Structure soit du territoire.

En vue de l'assurer, nous demandons à nos clients de respecter les règles de base suivantes.

La protection du sol et des eaux:

- il est interdit: tout type de service sur ses moyens de transport (ex. changement de l'huile ou de filtre) dans le village vacances et dans le parking, de laver ses moyens de transport avec de l'eau potable, d'utiliser des détergents nocifs
- il est interdit d'introduire dans le village vacances et dans le parking des produits chimiques, qui peut être nocives et toxiques pour la population et l'environnement
- il est interdit de verser huiles et gras comestibles épuisés dans les grilles de collecte d'eau météorique

- en cas d'utilisation de liquides pour WC chimiques, l'utilisation des services hygiéniques de collecte mises à disposition du camping est consenti seulement si les substances employées ne sont pas dangereuses pour l'environnement et pour les eaux de déchet (produits eco-compatible)

Le respect de l'environnement :

- il est interdit d'enlever les plantes de la 'macchia mediterranea', de la pinède et des jardins et de le couper entièrement ou en partie
- il est interdit de changer l'état des sols (ex. creusant des trous et fosses)
- S'il vous plaît, il est obligatoire d'utiliser des désinfectants biologiques dans le respect de l'environnement.
- il est interdit d'allumer des feux sur le terrain et sur la plage

Gestion des ordures:

- il est interdit de laisser des ordures sur le sol (également des déchets organiques des animaux de compagnie)
- mégots de cigarettes doivent être placés dans les contenants appropriés autour du village vacances
- ordures doivent être déposés dans les conteneurs appropriés, de collecte et de les distinguer (papier et carton, boîtes de conserve, verre)

ART. 11 PENDANT LE SÉJOUR

Les mineurs non accompagnés d'au moins un adulte responsable ne sont pas acceptés. La Direction invite à ne pas fumer à l'intérieur des unités d'habitation louée, par respect pour les personnes qui arriveront après vous. Quiconque est trouvé dans la propriété du Baia Azzurra sans le bracelet d'identification attribué à l'arrivée sera demandé de quitter les lieux, après avoir payé le montant de la liste actuelle des prix. Le montant minimum versé à l'arrivée sera celui écrit sur la réserve de votre séjour acceptée. Les Hôtes des emplacements devront utiliser les points d'eau potable en économisant cette dernière le plus possible, en ne prélevant que les quantités nécessaires à l'aide de récipients adéquat ; il est strictement interdit de laver sur place la vaisselle, la nourriture et tout autre chose, pour lesquelles il y a des endroits spécifiques. L'utilisation de cordes, piquets et autres pour délimiter l'espace est interdite, de même que d'installer des bâches, couvertures ou toiles anti-soleil, y compris temporairement ; il est interdit de faire sécher le linge sur le front de route ou sur les chemins principaux, de même que d'allumer des feux libres, de tendre des fils, des cordes ou hamacs entre 2 arbres, de creuser des trous ou rigoles autour des tentes. Il est interdit de détenir plus d'une bouteille de gaz d'une capacité supérieure à 5 kilos. L'énergie électrique disponible sur la petite borne électrique garantit la possibilité de prélever jusqu'à 3 Ampères (par exemple : une ampoule d'éclairage, une télévision et un réfrigérateur branchés en même temps). Par conséquent, il est interdit d'utiliser des appareils électriques ayant des consommations électriques plus importantes, comme les plaques et fours électriques, les fers à repasser, les appareils de chauffage, les ventilateurs, les sèche-cheveux, etc. Tout abus risque de produire des coupures de courant plus ou moins longues. Le responsable sera tenu entièrement responsable des éventuels dégâts et dommages. Il est interdit de traverser les emplacements des autres, aussi bien à pied qu'avec tout autre moyen. Il est interdit d'introduire des bicyclettes dans la zone des services hygiéniques et dans la zone de la piscine et des animations. Les adultes sont responsables, à tous les niveaux, du comportement des fils et des mineurs dont ils ont la garde, même si temporaire, et dont la vivacité, l'éducation et les nécessités ne devront en aucun cas léser ou compromettre le respect, la tranquillité, la sécurité et l'hygiène des autres Hôtes et de toute personne en général. De plus, les plus petits devront toujours être accompagnés par un adulte pour aller aux toilettes, aux douches et autres, être étroitement surveillés à tout moment, en particulier au moment de la baignade à la mer ou dans la piscine et pendant l'utilisation des équipements de loisir. L'Hôte est au courant d'être obligé de rembourser tous les dégâts et dommages occasionnés, aux personnes et à la structure par un mineur dont il a la garde, y compris envers de tierces personnes.

Il est interdit de se plonger en piscine, jouer au ballon, amener des gonflables, courir parmi les lits et parasols. Nous Vous rappelons que le maître-nageur n'est pas responsable du comportement des enfants, soit près des piscines soit à la plage. Certains services peuvent être réduits ou ne pas en fonctionne dans les périodes du début et de fin de saison.

ART. 12 ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est interdit d'introduire et d'abriter des animaux domestiques dans les unités d'habitation, dans l'espace piscine et ceux des animations, dans l'espace parc de jeux. La présence d'animaux domestiques est autorisée sur la zone du camping, en nombre limité et moyennant paiement du tarif journalier prévu, et à condition de respecter scrupuleusement certaines obligations. Ces obligations sont: signaler votre intention d'amener votre animal domestique dès le moment de la réservation, tenir obligatoirement les chiens muselés et en laisse, et ne jamais les laisser seuls et/ou sans surveillance et/ou avec un mineur, les propriétaires doivent respecter les normes de sécurité, d'hygiène et sanitaires en vigueur au niveau national concernant la sécurité, le respect, la propreté et la décence du Baia Azzurra.

Les Hôtes sont au courant d'être obligés à rembourser tous les dégâts et dommages occasionnés aux gens et à la structure, y compris envers de tierces personnes, par un animal dont il a la garde.

ART. 13 POLITIQUE CONCERNANT L'ANNULATION ET LA VARIATION DES RÉSERVATIONS

Toute annulation de réservation devra parvenir par écrit. Les annulations communiquées verbalement ne pourront en aucun cas être prises en considération. Toute annulation de réservation donne lieu au versement d'une indemnité à valoir sur la caution; la restitution de la caution aura donc lieu selon les modalités suivantes:

- remboursement de 80% du montant de la caution si l'annulation est communiquée au plus tard 60 jours avant le jour d'arrivée;
- remboursement de 50% du montant de la caution si l'annulation est communiquée au plus tard 30 jours avant le jour d'arrivée;
- aucun remboursement de la caution si l'annulation est communiquée moins de 30 jours avant le jour d'arrivée.

La politique susmentionnée concernant les annulations s'applique à toutes les unités d'habitation et aux emplacements. Lorsque l'Hôte ne communiquera pas sa volonté d'annulation, qu'il arrivera avec un ou plusieurs jours de retard ou entendra partir en avance par rapport à la date de départ prévue dans la réservation, il devra payer le montant intégral de la réservation précédemment confirmée. En cas d'arrivée en retard sans préavis, l'Hôte est informé que l'unité d'habitation et l'emplacement prévue sera maintenue à sa disposition jusqu'à 24 heures du jour prévu pour l'arrivée. Après ce délai, l'hôte attendu sera considéré renoncitaire, sauf en présence d'une communication écrite différente de sa part et reçue à temps, et il perdra la totalité de la caution versée ainsi que le droit d'occuper l'unité d'habitation ou l'emplacement réservé.

Les éventuels changements apportés à une réservation déjà confirmée devront parvenir par écrit (fax ou email) dans 30 jours du jour d'arrivée de susmentionnée réservation: le personnel de la Réception évaluera s'il y a la possibilité d'accepter la requête et prendre les justes mesures. Les demandes de modification qui arrivent entre le 30^{ème} jour et la date d'arrivée seront évaluées uniquement par la Direction.

ART. 14 RÉCLAMATIONS

Les réclamations, quelles qu'elles soient, devront obligatoirement être faites au personnel de la Réception; ce dernier fera alors de son mieux pour vérifier et remédier aux inconvénients signalés.

ART. 15 RESPONSABILITÉ

La Direction et le personnel ne pourront en aucun cas être considérés responsables en cas de vols, actes de vandalisme ou pertes à l'intérieur du Baia Azzurra, ni en cas de coupure momentanée de gaz, électricité, eau et/ou de pannes techniques aux installations, d'accidents provoqués par les éléments naturels tels que le vent, la pluie, etc., par la chute de branches ou de pignes ou d'autres parties végétales à l'occasion d'évènements atmosphériques, de la présence d'animaux sauvages quels qu'ils soient, à cause d'accidents provoqués par des hôtes ou leur équipement ou véhicule quel qu'il soit. La Direction du Baia Azzurra considère comme seul responsable le client qui a causé des dégâts aux biens et aux chose à l'intérieur de la propreté du Baia Azzurra.

ART. 16 INTERRUPTION DU CONTRAT DE LA PART DE LA EFFECR S.R.L. GÉRANT DU CAMPING BAI AZZURRA

La Direction du Baia Azzurra se réserve le droit d'interrompre unilatéralement le contrat de vente (réservation) lorsqu'un Hôte aura dérangé la tranquillité régnant dans la structure qui le reçoit ou en cas de faute grave de l'Hôte envers la Direction, son personnel ou un autre hôte du Baia Azzurra. En cas d'interruption unilatérale du contrat, l'Hôte est informé qu'il devra obligatoirement régler le montant total du séjour prévu résultant de la confirmation de réservation ou, en cas de séjour sans une réservation, de l'entier montant bénéficié jusqu'à ce moment-là.

L'Hôte est au courant que cette clause intègre condition résolutoire exprimée du contrat à cause de sa grave défaillance et il déclare de l'accepter expressément ; les parties déclarent aussi que cette clause à été préalablement négociée en base à la spécifique négociation, tandis qu'elle ne détermine pas un déséquilibre des positions contractuelles réciproques.

ART. 17 NOTE

Tout changement concernant les données de la carte de crédit de l'Hôte, sa date d'échéance, le changement d'adresse ou n'importe quel autre problème relatif à la sécurité de la carte de crédit, devra immédiatement être communiqué par écrit au personnel de la Réception.

ART.18 PRIVACY (TRAITEMENT DES INFORMATIONS PERSONNELLES)

Les informations recueillies relatives aux Hôtes seront utilisées uniquement par le personnel du Baia Azzurra et uniquement dans le but de rester en contact avec l'Hôte. Il est strictement interdit de divulguer les informations personnelles d'un hôte à toute personne ne figurant pas parmi les employés du Baia Azzurra. Le personnel a, quant à lui, l'obligation de respecter les articles du Décret Légis. N° 196/2003.

ART. 19 TRIBUNAL COMPÉTENT

Le Tribunal de Grosseto est compétent en cas des controverses qui dérivent du contrat entre Hôte et Structure, et ça par dérogation à la disposition de l'art. 33 alinéa 1, 2 lettre u), les parties déclarent aussi que cette clause à été préalablement négociée en base à la spécifique négociation, tandis qu'elle ne détermine pas un déséquilibre des positions contractuelles réciproques.